Compte-rendu de la Commission Territoriale de la Masse – Besançon 28 juin 2018

La Commission Territoriale de la Masse (CTM) de Dijon s'est réunie, selon le principe de l'alternance mis en place depuis plusieurs années, dans les locaux de la DR de Besançon le 28 juin 2018.

Étaient présents pour la parité administrative :

Mme BARTALA (DI et présidente de la CTM), MM. BOUR (DR Besançon), DE LOZE de PLAISANCE (division Franche-Comté frontière), GAGEY (DI-PLI), et Mme BERNADET (Paris spécial - DI).

M. GENOUD (Service Territorial de la Masse – STM) assistait également à la réunion.

Étaient présents pour la parité syndicale :

- CFDT-CFTC : Mme CHIFFRE (T [1]) et M. PERRIN (S sans voix délibérative),
- CGT : MM. BILLARD (T) et BOUDOT (S sans voix délibérative),
- SOLIDAIRES : M. GOYATTON (T),
- USD-FO : M. LEVÊQUE (T),
- UNSA : MM SABRE (T) et PLUTA (S sans voix délibérative).

Étaient également présents :

- Mmes BEDEAUX et BULLE (correspondantes sociales de Besançon et de Dijon).
- M. PONS (responsable de casernement de Pontarlier).

La candidature comme secrétaire-adjoint de séance de M. GOYATTON (SOLIDAIRES) est acceptée.

I – Avant-propos

La nouvelle présidente de la CTM a annoncé que le principe de l'alternance entre Besançon (4 cités sur 6) et Dijon (siège de la CTM) pour la tenue des réunions serait maintenue. Elle a également insisté sur le rôle social social que la Masse devait jouer.ç

La CGT est ensuite intervenue pour que les suppléants soient destinataires des convocations et documents de séance.

Elle souhaiterait aussi que les suppléants puissent assister aux réunions. Ce dernier va faire l'objet d'un questionnement au Service Central (SC) ; le règlement intérieur ne le permettant pas.

Ensuite seule SOLIDAIRES a lu une déclaration préalable (cf. pièce jointe).

La présidente n'a fait aucun commentaire.

II – Approbation du PV du 03/07/2017

Vote unanime pour.

III – Programmation Immobilière (PI) 2019 & rénovation de logements hors PI

A – *la PI 2019*

Elle doit parvenir au SC pour le 15/08/2018 dernier délai. Ensuite, celui-ci priorisera les demandes des ST pour en constituer une au plan national (*rénovations pour mises au normes ou entraînant des économies d'énergie puis les rénovations dites de « confort » mais qui sont souvent des travaux d'entretien des appartements*).

Rang	Cité	Nbre de logements	Travaux
1	Delle	16	Réfection des balcons
2	Les Rousses	10	Réfection des façades + isolation thermique
3	Pontarlier	24	Réfection des façades + isolation thermique + volets roulants changés
4	Morteau	9	Rénovation des pièces humides
5	Les Rousses	10	Rénovation des pièces humides
6	Dijon	15	Réfection de la toiture
7	Pontarlier	24	Réfection des cages d'escalier + hall + éclairages

... / ...

[1] *T = Titulaire, S = Suppléant.*

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES est intervenue pour que les balcons soient entièrement refaits et non pas juste les bordures car ceux-ci s'effritent et de la végétation y pousse.
- ce ne seront finalement pas 4 mais les 9 pièces humides de la cité de Morteau qui sont inscrites à la PI 2019.

B – *les rénovations d'appartements hors PI*

Depuis 2017, des rénovations d'appartements non inscrits dans la PI peuvent être proposées pour rénovation au SC qui décide, ou non, d'attribuer des fonds pour effectuer des travaux.

5 appartements avaient été rénovés de cette manière en 2017. Cela permet d'avoir un volant de logements immédiatement disponibles pour des collègues muté.es en sortie d'école par exemple.

Rénovations d'appartements proposées pour 2019			
Rang	**Cité**	**Logement**	**Type de travaux**
1	Auxerre	T3	Rénovation des pièces sèches : plafonds, murs et sols
2	Auxerre	T4	
3	Pontarlier	T3	Plomberie, installation électrique, plafonds, murs et sols
4	Pontarlier	T5	
5	Les Rousses	T2	
6	Morteau	T4	
7	Delle	T5	
8	Delle	T4	

Vote PI 2019 : **vote pour unanime**.
Vote des rénovations d'appartements : **vote pour unanime**.

IV – Opérations en cours au titre de la PI 2017

A – *la cité de Pontarlier*

M. PONS a fait un état des travaux en cours : le 02/07 le branchement de la nouvelle chaudière au gaz de ville sera fait. Ensuite l'ancienne cuve de fioul sera enterrée.

La réception de la nouvelle installation (*porte de sécurité, chaudière au gaz et raccordement entre les 2 bâtiments de la cité fait, changement des capteurs sur les façades…*) est prévue pour le 30/08 avec une mise en route le 01/09.

B – *la cité des Rousses*

La cité des Rousses va elle aussi passer au gaz mais avec sa propre cuve car la DI a refusé le marché auquel l'ancien Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO), la Semcoda, voulait rattacher la cité.

Le FOD restant dans la cuve actuelle sera racheté par l'administration (une chaudière récente équipe le bâtiment de l'ancienne subdivision situé à côté de la cité).

C – *la cité d'Auxerre*

Les changements de fenêtres ajoutés à la rénovation des façades ont été validés par le SC. Une société de Lyon a été désignée maître d'oeuvre.

D – *les rénovations d'appartements*

Rénovations d'appartements acceptées en 2018		
Rang	**Cité**	**Type de travaux**
1	Pontarlier	Plomberie, installation électrique, papier, peintures et sols
2	Auxerre	
3	Morteau	
4	Dijon	
En 2018 c'est un appartement de Delle qui devait être refait et non de Dijon. Compte-tenu de besoins ayant émergé sur Dijon, les élus ont donné leur accord pour effectuer les travaux à Dijon à la place de Delle (*des logements neufs étaient disponibles sur Delle en cas de besoin*).		

Les crédits ont été débloqués par le SC et les devis en cours de réception. Les travaux vont être lancés d'ici la rentrée.

Les remarques de Solidaires

- les 3 opérations de Pontarlier, des Rousses et d'Auxerre, qui relèvent de la PI 2017, resteront de la responsabilité de la Semcoda, l'ancien AMO qui a perdu cette année le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le futur AMO n'est pas encore connu du ST de Dijon (les contrats son en cours de finalisation).
- SOLIDAIRES a fait remarquer que même si le

… / …

prochain AMO aura ses propres objectifs, il faut rappeler que la Semcoda avait fortement poussé à certaines dépenses (*changements de chaudières, passage au gaz…)* au détriment des travaux d'isolation par exemple ou de rénovation des façades pourtant plus porteuses en termes d'économies d'énergie.

V – Etat d'occupation des cités

Pour les 6 cités de la DI (*Auxerre et Dijon en Bourgogne ; Delle, Les Rousses, Morteau et Pontarlier en Franche-Comté*) et le logement dans le locatif privé à Fleury-les-Aubrais près d'Orléans le taux d'occupation est de 73 % au 28/06/2018.

VI – Commission d'attribution de logements

Point non prévu à l'ordre du jour, 2 attributions de logements ont été faites en cours de séance pour 2 collègues arrivant à Pontarlier.

Il n'y avait aucune autre demande pour les logements attribués (2 T5) et ceux-ci étaient disponibles.

Vote unanime pour.

VII – Questions diverses

Les questions de Solidaires

- SOLIDAIRES a souhaité qu'une note de la présidente de la CTM soit rédigée car certains locataires oublient que le chef de casernement est le seul habilité au sein de la cité à traiter avec le ST de Dijon. Certains contactent directement le ST « oubliant » le responsable de casernement.
- SOLIDAIRES a aussi évoqué la question des heures accordées aux responsables de casernement.

  Dans certaines cités, il y a soit un refus soit une mauvaise volonté à accorder les heures forfaitaires prévues, y compris lors des dépassements occasionnés par des travaux, des demandes de devis ou encore le métrage des cités.

  Et le problème est exactement le même concernant les suppléants effectuant l'intérim. Il serait souhaitable que le *« dévouement dont font preuve les responsables de casernement »* pour reprendre les propos de la présidente de la CTM soit reconnu.
- la proposition de transformer aux Rousses le T4 d'appartement de célibataires en T4 classique et le T1 en logement de célibataire sera débattu lors de la CTM du second semestre [2].

SOLIDAIRES Douanes était représentée par **Renaud GOYATTON.**

N'hésitez pas à le contacter pour toute demande de renseignements.

[2] *La co-location n'est possible en douane que pour des logements spécifiquement prévus à cet effet, qui reçoivent l'aval du SC à Paris et pour lesquels existent des conventions particulières. La co-location « sauvage » est officiellement interdite (= tant que Paris n'est pas au courant). Autre chose : les logement de célibataire sont loués meublés ce qui n'est pas le cas des autres appartements.*

Les nuages s'amoncellent sur la Masse

Lors de la CTM du 3 juillet 2017, SOLIDAIRES avait alerté votre prédécesseur sur la situation critique de l'EPA Masse. En un an la situation ne s'est pas améliorée ; loin de là.

L'EPA, avec une subvention notoirement insuffisante, peine à assurer les réparations et remises aux normes pourtant nécessaires au bon fonctionnement des cités douanières. L'utilité de ces dernières a d'ailleurs été remise en lumière lors des recrutements exceptionnels post-attentats. Avoir un toit disponible lorsque vous êtes muté·e dans une région a été un souci en moins à gérer pour nos jeunes collègues ; parfois célibataires géographiques.

Le Conseil d'Administration de l'EPA Masse qui s'est tenu hier a présenté des comptes qui laissent apparaître une réalité bien sombre : les réserves financières de l'EPA ne lui permettront plus de soutenir des programmations immobilières d'un niveau équivalent à celles des deux/trois dernières années. Alors quid de la fameuse attractivité des logements tant vantée par le Service Central ?

Il semble que celle-ci soit désormais repoussée aux calendes grecques. Le plus important, pour la Douane, étant désormais de trouver le dispositif juridique justifiant des hausses de loyers afin de satisfaire aux exigences du référé de la Cour des Comptes. Étonnamment le poids des référés, pourtant à caractère indicatif, semble être différent selon la thématique. En effet les conclusions de celui concernant les achats de matériels (entre autre les avions Beechcrafts) ont été balayées d'un revers de la main alors que des erreurs de gestion avaient été relevées. Une géométrie variable vraiment dommageable pour la Masse.

En effet on peut d'ors et déjà dire que lors de la mise en œuvre de la nouvelle politique des loyers au plus tard le 1er janvier 2021, on constatera que les loyers auront tous été augmentés et que les travaux d'entretien et de rénovation ne suivront plus ; les caisses de l'EPA étant incapables de financer les besoins. La fameuse équation plus de locataires égal plus de perceptions pour l'EPA ne tiendra pas. Avec des hausses constantes, un dispositif de récupération sur travaux étendu à tous les locataires domaniaux et des travaux de rénovation impossible à financer on peut craindre de nombreux départs. Qui les compensera ?

Ce ne seront sans doute pas avec les locataires extérieurs que la Direction Immobilière de l'État nous trouvera. Elle peine déjà à faire la promotion de notre parc immobilier et à trouver des logements à nos collègues dans le besoin (*cf. l'exemple de Bordeaux*). À moins que ce partenariat ne cache en fait, à moyen terme, un transfert pur et simple de l'Établissement au sein de la DIE. Mais vous nous direz sans doute que c'est encore un procès d'intention de la part de SOLIDAIRES ?

Or la Masse est pour notre DI un élément vital. Sans elles, pourrions-nous garder en poste quelques années de jeunes collègues mutés en sortie d'école ? Pourrions-nous faire face aux accidents de la vie que certains de collègues connaissent ? C'est bien là le problème. Une gestion rigoureuse ne doit pas se substituer à la fonction sociale que la Masse doit, et encore plus maintenant, jouer auprès des collègues. C'est le message que SOLIDAIRES portera dans cette instance.

6 cités composent notre parc domanial. Certaines ont subi des travaux de rénovation parfois lourds (désamiantage de la cité de Pontarlier ; hélas incomplet) ; d'autres les espèrent en 2018 (Auxerre). Cela a permis, ou va permettre, d'améliorer l'existant. Mais cela ne doit pas faire oublier la gestion quotidienne.

SOLIDAIRES souhaite donc attirer votre attention sur la situation des responsables de casernement. Cette fonction reste peu ou mal valorisée par la hiérarchie locale quand elle ne se traduit pas par une remise en cause des heures accordées au titre de cette fonction. Il a toujours été accordé aux responsables de casernement des rallonges horaires lorsque des travaux ou la gestion de la cité le nécessitaient (l'obtention de devis de la part d'artisans pour des volets ou de la tuyauterie est de plus en plus chronophage). Nous espérons que cette souplesse sera poursuivie sous votre mandat. Il en va de l'attractivité de la fonction.

En conclusion, SOLIDAIRES profite de cette Commission pour remercier également les collègues du Service Territorial qui parviennent à démêler nombre de situations compliquées et à faire face au problème de l'absence de responsables de casernement à Dijon et surtout à Delle.

Besançon, le 28 juin 2018